

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1901)
Heft: 12

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Seit drei Monaten, schreibt uns ein Künstler, weiß niemand, wo die Bilder, welche an der Pariser Ausstellung figurierten, hingefommen sind.

Wir sind in der angenehmen Lage, den interessenten mitzuteilen, daß diese Bilder sämtlich nach Vevey gesandt und dort in guter Verwahrung sind. Die Bilder wurden in Paris sehr schlecht verpackt; Lädierung lässt sich bis jetzt nicht konstatieren. Das Komitee hat dem Department des Innern darüber Bericht erstattet.

Das Komitee der Ausstellung in Vevey hat beschlossen, dem Kunstgewerbe einen Platz einzuräumen (Glasmalereien, Möbel etc.). Diese Absicht existierte schon von Anfang an, konnte jedoch erst in letzter Zeit in Betracht fallen.

Wir erinnern die Sektionen daran, daß die Vorschläge betreffend die Jury bis spätestens Ende Februar an unser Centralkomitee gerichtet werden müssen.

Mit dem 15. Februar geht der Anmeldetermin für die diesjährige schweizerische Turnus-Ausstellung zu Ende. Die Reihenfolge ist folgendermaßen festgestellt worden:

| | |
|--------------------------|----------------------------|
| Zürich | vom 7. April bis 28. April |
| Aarau | " 12. Mai " 26. Mai |
| Biel | " 5. Juni " 19. Juni |
| Glarus (zweite Auffahme) | " 30. " " 15. Juli |
| Bern | " 28. Juli " 19. August |
| Basel | " 1. Sept. " 30. Sept. |

Die Kunstgegenstände sind bis zum 30. März 1901 nach Zürich an die dortige Kunstgesellschaft (Hrn. Walther jun., Spediteur) zu senden.

Unterzeichneter richtet hiermit an die Kassiere der einzelnen Sektionen die höfliche Bitte, baldigst die rückständigen Beiträge, wie auch diejenigen von 1900—1901 einzenden zu wollen.

Der Kassier: Ch. Weber, Bildhauer.

Nous recevons de l'ancien secrétaire de la section de Paris les lignes suivantes:

« Notre collègue, le sculpteur Maurice Reymond, président de l'Association des artistes suisses à Paris, a lu lundi dernier, 17 décembre, à l'assemblée générale de cette association, son rapport présidentiel sur l'exercice 1899—1900. Nous en extrayons le passage suivant:

« L'activité de l'Association a été caractérisée cette année par la participation d'une grande partie de nos camarades à l'Exposition préliminaire de Genève et par une participation de quelques-uns d'entre eux seulement à l'Exposition universelle. Je dois constater que les artistes suisses habitant Paris — et ils sont nombreux — ont reçu de la part du jury de l'Exposition un accueil plutôt froid. On a vu des œuvres refusées ou mal placées qui étaient dues à des artistes de talent. Cela tient, au dire des membres du jury, un peu au manque d'originalité de ces œuvres, et surtout au fait qu'elles n'avaient rien de commun avec la Suisse. »

Un artiste nous écrit: « Depuis trois mois personne ne sait ce que sont devenues les œuvres exposées à Paris. »

Nous sommes heureux de pouvoir calmer les inquiétudes des intéressés en leur disant que toutes ces œuvres ont été expédiées à Vevey, où l'on les conserve avec tous les soins qui leur sont dus. Elles ont été très mal emballées à Paris, sans que l'on ait pu, jusqu'à ce jour, constater d'importants dégâts. Rapport en a été fait par le Comité au Département de l'Intérieur.

Nous apprenons que le Comité de l'Exposition de Vevey a décidé d'accorder une place à l'art décoratif (vitraux, petits meubles, etc.). Cette intention existait dès le début, mais elle n'a pu être prise en considération que dernièrement.

Nous rappelons aux sections que les listes de proposition pour le jury doivent être adressés pour la fin de février au plus tard, à notre Comité central.

Le terme d'adhésion pour l'*exposition circulante* de cette année écoulera le 15 février prochain. L'exposition aura lieu dans les villes suivantes:

| | |
|--------------------------------------|------------------------|
| Winterthur | du 7 avril au 28 avril |
| Aarau | " 12 mai " 26 mai |
| Bienna | " 5 juin " 19 juin |
| Glaris (seconde réception) | " 30 " " 15 juillet |
| Berne | " 28 juillet " 19 août |
| Bâle | " 1er sept. " 30 sept. |

Les objets d'art devront être adressés à la Société des Beaux-Arts de Zurich (M. WALTHER jun., camionneur) avant le 30 mars.

Je prie les caissiers des différentes sections de bien vouloir me faire parvenir au plus tôt les cotisations arriérées, ainsi que celles pour l'année 1900-1901.

Le caissier: Ch. WEBER, sculpteur.

« Si j'en crois mes pressentiments, Messieurs, il y a là un indice dont devront tenir compte ceux d'entre vous qui veulent envoyer leurs œuvres aux Salons suisses. Nous nous trouvons en présence d'un effort fait en vue de provoquer la création d'œuvres d'art qui seraient étroitement liées à la Vie de notre pays. Pour tout dire, il est souvent question, maintenant, d'un *Art national*, d'un art en rapport intime avec la Nature, avec les hommes, avec l'Histoire de la Suisse. »

« Nous assisterons aussi prochainement, j'en suis persuadé, à une renaissance des arts décoratifs. On ne distinguera plus, dorénavant, les ouvriers d'art des artistes peintres et sculpteurs dans la distribution des faveurs officielles. »

« Mes chers collègues, ne perdez pas *cela* de vue dans vos entreprises artistiques: si nous habitons Paris pour la satisfaction de nos goûts ou les commodités de notre carrière, ne cessons pas de penser que nous avons une Patrie à laquelle nous devons faire honneur. »